

HONORAIRES LOCATION A L'ANNEE DE LOGEMENTS D'HABITATION NUS :

A la charge du propriétaire/bailleur :

- ❖ Vérification du dossier de solvabilité, visites du logement et rédaction du bail : 5% TTC du loyer annuel hors charges ;
- ❖ Frais de réalisation et de dressé de l'état des lieux d'entrée : 2% TTC du loyer annuel hors charges ;
- ❖ Entremise : 1% TTC du loyer annuel hors charges.

A la charge du locataire :

- ❖ Vérification du dossier de solvabilité, visites du logement et rédaction du bail : 5% TTC du loyer annuel hors charges ;
- ❖ Frais de réalisation et de dressé de l'état des lieux : 2% TTC du loyer annuel hors charges.

HONORAIRES EXCEPTIONNELS :

A la charge du propriétaire/bailleur :

- ❖ Représentation à une expertise ou à une conciliation : Forfait 200€TTC
- ❖ Suivi d'un dossier sinistre : Forfait 300€TTC
- ❖ Transfert d'un dossier à un Commissaire de justice pour un congé ou une procédure de résiliation de bail et expulsion : Forfait 200€TTC
- ❖ Relances en lettre recommandée avec demande d'avis de réception : 15€TTC

HONORAIRES DE REDACTION D'AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION :

A la charge du demandeur :

- ❖ Forfait de 100€

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

A la charge du propriétaire/bailleur :

- ❖ Honoraires de gestion en matière d'habitation : 7,25% TTC (6,04% HT) du loyer hors charges.
- ❖ Honoraires de gestion en matière commerciale : 7,50%TTC (6,25%HT) du loyers hors charges.

HONORAIRES LOCATION A L'ANNEE DE LOCAUX COMMERCIAUX :

A la charge du propriétaire/bailleur : 20% du loyer annuel TTC hors charges ;

A la charge du preneur : 20% du loyer annuel TTC hors charges.

SARL AURIK IMMO

Maîtres Laurence ANDOUARD et Clémence FLISSEAU

Commissaires de justice, Administrateurs d'immeubles et Intermédiaires immobiliers

RCS NIORT 839 680 625

13 bis avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – SAINT MAIXENT L'ECOLE (79400)

05.49.08.55.15 – location@aurik-immoj79.com ; transaction@aurik-immoj79.com